



Listen to this article

* * *

Affirmations de la Bible et preuves évidentes de son authenticité. — Son ancienneté et sa préservation. — Son influence morale. — Les mobiles des écrivains. — Caractère général des Écritures. — Les livres de Moïse. — La loi de Moïse. Particularités du gouvernement institué par Moïse. — Ce n'était point un système de cléricisme. — Instructions pour les autorités civiles. Riches et pauvres au même niveau devant la loi. — Sauvegarde contre ceux qui veulent jouer avec les droits du peuple. — La sacrificature une classe non favorisée; son entretien, etc... Protection contre l'oppression des étrangers, veuves, orphelins et domestiques. — Les prophètes de la Bible. — Y a-t-il un lien commun d'unité entre la loi, les prophètes et les écrivains du Nouveau Testament ? — Les miracles ne sont point contre la raison. — Conclusion raisonnable.

* * *

La Bible est le flambeau de la civilisation et de la liberté. Son influence pour le bien de la société a été reconnue par les plus grands hommes d'États quoique la plupart ne l'aient regardée qu'à travers les diverses lunettes des credo contradictoires qui, tout en soutenant la Bible, défigurent pourtant cruellement ses enseignements. Les amis du livre ancien et sublime, qui, pour la plupart, donneraient leur vie pour lui, l'ont involontairement mais bien tristement défiguré. Oui, franchement, ils lui font plus de tort que ses ennemis eux-mêmes, car ils prétendent appuyer sur la Bible leurs idées fausses concernant la vérité, idées qui ont été si longtemps révérees et entretenues par les traditions de leurs pères. Puissent-ils se réveiller, examiner de nouveau leur oracle et confondre par là ses ennemis en les désarmant !

Puisque la lumière de la nature nous conduit à espérer une révélation de Dieu plus complète que celle offerte par elle-même, tout esprit réfléchi et raisonnable sera disposé à examiner les affirmations de ce qui prétend être une révélation divine, à condition toutefois qu'il y ait une base vraisemblable et raisonnable de la véracité de telles prétentions. La Bible prétend être une telle révélation de Dieu ; elle vient à nous avec une évidence extérieure suffisante quant à l'exactitude probable de ses prétentions, et elle nous donne l'espérance raisonnable que, si nous l'examinons à fond, elle nous fournira les preuves plus complètes et plus certaines d'être en effet la parole de Dieu.

La Bible est le livre le plus ancien qui existe ; elle a survécu aux orages de trente siècles. On a essayé par tous les moyens possibles de la bannir de la surface de la terre : on l'a cachée, brûlée, on a fait de sa possession un crime passible, de mort, et ceux qui ont cru en elle ont subi les plus amères et les plus impitoyables persécutions ; mais le livre vit encore.

Aujourd'hui, beaucoup de ses ennemis dorment dans la mort, des centaines de volumes écrits pour la dénigrer et détruire son influence sont oubliés depuis longtemps, alors que la Bible a fait son chemin chez tous les peuples et dans toutes les langues de la terre ; on en a déjà fait plus de deux cents traductions différentes. Le fait que ce livre a survécu à tant de siècles, malgré les efforts sans pareils tentés pour le bannir et le détruire, est au moins une forte preuve secondaire du fait que le grand Auteur duquel se réclame la Bible en a été aussi son Préservateur.

36

Il est également vrai que la Bible a exercé partout une bonne influence morale. Celui qui sonde et examine soigneusement ses pages, s'élèvera inévitablement à une vie plus pure. D'autres écrits sur la religion et sur les diverses sciences ont jusqu'à un certain point fait beaucoup de bien à l'humanité, l'ont ennoblie et lui ont été en bénédiction ; mais tous les autres livres, pris dans leur ensemble, n'ont point été capables d'apporter à la création gémissante, la joie, la paix et le bonheur que la Bible a apportés au riche comme au pauvre, au savant comme à l'ignorant. La Bible n'est point un livre à parcourir superficiellement ; c'est un livre qui doit être étudié et médité avec soin ; car les pensées de Dieu sont plus élevées que nos pensées et ses voies plus élevées que nos voies. Et si nous voulons comprendre le plan et les pensées de Dieu, il s'agit d'employer toutes nos forces à cette oeuvre importante. Les plus riches trésors de la vérité ne se trouvent pas toujours à la

surface.

D'un bout à l'autre la Bible tend à mettre constamment en relief un caractère transcendant, Jésus de Nazareth, qui, affirme-t-elle, était le Fils de Dieu. Du commencement à la fin, son nom, son ministère et son oeuvre dominant le reste. Qu'un homme nommé Jésus de Nazareth vécût, et fût quelque peu remarqué, à l'époque indiquée par les écrivains de la Bible, est un fait historique, en dehors de la Bible et qui a été diversement et pleinement confirmé. Que ce Jésus ait été crucifié parce qu'il était devenu un scandale aux Juifs et à leurs prêtres, c'est encore un autre fait prouvé par l'histoire et confirmé par les écrivains du Nouveau Testament.

37

Les auteurs du Nouveau Testament (à l'exception de Paul et de Luc) étaient des connaissances personnelles et des disciples de Jésus de Nazareth ; ce sont eux qui ont exposé ses doctrines.

L'apparition de n'importe quel livre fait supposer que l'auteur a eu un but en l'écrivant. Nous nous demandons en conséquence : quels motifs pouvaient donc avoir ces gens à épouser la cause de Jésus-Christ ? Il était condamné à mort par les Juifs et crucifié comme un malfaiteur : les plus scrupuleux parmi eux en matière religieuse étaient d'accord pour exiger sa mort, comme de quelqu'un indigne de vivre. En épousant sa cause et en propageant ses doctrines, ces hommes bravèrent les privations, le mépris et les persécutions les plus amères, risquant leur vie et souffrant même parfois le martyre. En admettant que Jésus fût une personne remarquable aussi bien dans sa vie que dans son enseignement, quel autre motif encore aurait pu avoir qui que ce fût de prendre sa cause après sa mort ?— d'autant plus que sa mort fut extrêmement ignominieuse. Et si nous supposons que ces écrivains ont inventé leur narration, et que Jésus a été leur héros idéal ou imaginaire, ne serait-il pas absurde d'admettre que des gens sains d'esprit eussent écrit comme ils l'ont fait, après avoir prétendu que Jésus était le Fils de Dieu, qu'il avait été engendré d'une manière surnaturelle, qu'il possédait des forces surnaturelles par lesquelles il guérissait les lépreux, rendait la vue aux aveugles-nés, l'ouïe aux sourds et réveillait même les morts ? C'eût été puéril au dernier point de raconter qu'au moment critique tous ses amis et disciples, et parmi eux les écrivains mêmes, l'abandonnèrent et s'enfuirent, pendant qu'une poignée de ses ennemis l'exécutaient comme imposteur !

38

Le fait que l'histoire profane n'est pas d'accord en tout point avec ces écrivains, ne doit pas nous porter à conclure tout de suite que leurs récits sont faux. Celui qui voudrait raisonner ainsi devrait indiquer et démontrer ce qui a déterminé ces écrivains à faire de fausses déclarations. Quels motifs auraient pu les y engager ? Pouvaient-ils, raisonnablement parlant, espérer obtenir par là quelque fortune, de la gloire, de la puissance ou tout autre avantage terrestre ? Déjà la pauvreté des amis de Jésus et l'impopularité de leur héros, parmi la corporation religieuse de la Judée, contredisent une telle pensée, tandis que ces faits : qu'il mourut comme un malfaiteur et un perturbateur, qu'il fut le méprisé et le dernier des hommes, n'offraient aucune espérance de gloire, aucun avantage terrestre à ceux qui auraient voulu faire revivre sa doctrine. Au contraire, si telle avait été l'intention de ceux qui annonçaient Jésus, n'y auraient-ils pas renoncé aussitôt, lorsqu'ils découvrirent que cette doctrine ne rapportait que déshonneur, persécution, emprisonnement, coups et même la mort ? La raison nous dit clairement que des hommes qui sacrifièrent patrie, réputation, honneur et vie, qui ne vécurent point pour les jouissances temporelles, mais dont tous les efforts tendaient à relever au plus haut degré le niveau moral chez leurs contemporains, n'agissaient pas seulement pour arriver à un but quelconque, mais pour atteindre par le plus pur mobile au but le plus noble et le plus élevé. La raison nous dit en outre que le témoignage de tels hommes, poussés uniquement par un mobile aussi pur et aussi sublime, est dix fois plus digne d'être pris en considération que le témoignage d'écrivains ordinaires. Ces hommes n'étaient pas non plus des fanatiques : c'étaient des hommes sains d'esprit et d'intelligence, toujours disposés en toute occasion à rendre raison de leur foi et de leur espérance, persévérant jusqu'à la fin dans leurs convictions qui étaient en tout point conformes à la raison.

39

Et ce que nous avons remarqué ici peut s'appliquer également aux divers écrivains de l'Ancien Testament ; ils furent, en général, des hommes connus par leur fidélité à l'Éternel ; et l'histoire biblique rapporte et censure leurs fautes et leurs faiblesses aussi impartialement qu'elle recommande leurs vertus et leur fidélité. Cela doit surprendre ceux qui prétendent que la Bible est une histoire inventée, destinée à inspirer aux hommes la crainte respectueuse d'un système religieux. La droiture et la franchise qu'on trouve dans la Bible lui donnent son cachet de vérité. Un imposteur qui voudrait faire paraître un homme

bien grand et qui désirerait ardemment faire passer ses écrits pour inspirés de Dieu, aurait soin de donner à son personnage un caractère irréprochable et noble, sans aucune tare. Un pareil procédé n'a pas été suivi dans la Bible, c'est donc une preuve suffisante qu'elle n'a pas été combinée pour séduire ni pour tromper.

Nous avons donc raison d'espérer une révélation du plan et de la volonté de Dieu ; nous avons vu que la Bible prétend être cette révélation, qu'elle fut écrite par des hommes que nous n'avons aucun motif de suspecter quant au but qu'ils se sont proposé, mais auxquels nous devons donner au contraire notre pleine approbation. Examinons maintenant le caractère des écrits prétendus inspirés, pour voir si leurs enseignements correspondent bien au caractère que nous avons raisonnablement attribué à Dieu, et si leur contenu porte l'empreinte de la vérité.

40

Les cinq premiers livres du Nouveau Testament et plusieurs autres de l'Ancien Testament, sont des narrations ou des histoires de faits connus des auteurs et dont l'authenticité est garantie par le caractère de ces derniers. Chacun conviendra qu'une révélation spéciale n'est pas nécessaire pour raconter des choses parfaitement connues, et qu'il suffit de dire la vérité. Mais si Dieu voulait donner une révélation à l'homme, en rapport avec certains événements de son histoire, n'est-il pas naturel qu'il ait dirigé et conduit les circonstances de manière à ce que ces intègres narrateurs aient été mis en contact avec ces événements ? L'authenticité des parties historiques de la Bible repose presque entièrement sur le caractère et les mobiles de leurs auteurs. Des gens de bien ne diront point de mensonges. Une source pure ne peut pas donner de l'eau amère. Et le témoignage général de ces écrits impose le silence à quiconque prétendrait que leurs auteurs ont pu dire ou faire le mal pour qu'il en résultât du bien.

L'authenticité de certains livres de la Bible, tels que les Rois, les Chroniques et les Juges, n'est en aucune manière affaiblie si nous disons qu'ils ne sont que des histoires écrites avec soin et véracité, et qui concernent les personnages et les événements importants de ces temps. Les écrits hébraïques contiennent des histoires aussi bien que la loi et les prophéties ; leurs histoires et leurs généalogies sont d'autant plus détaillées dans leur exposé qu'on était dans l'attente du Messie promis, lequel devait descendre d'une lignée spéciale d'Abraham. Cela explique suffisamment pourquoi sont mentionnés certains actes

historiques que la lumière de ce vingtième siècle considère comme peu raffinés.

41

Par exemple, c'est pour donner un aperçu clair de l'origine des nations moabite et ammonite, et de leur parenté avec Abraham et les Israélites, que l'historien jugea nécessaire, selon toute probabilité, d'enregistrer toute leur descendance (Genèse. 19 : 36 à 38). Un rapport très détaillé est pareillement donné des enfants de Juda, dont David fut le descendant, et par lui les généalogies de Marie, mère de Jésus (Luc 3 : 23, 31, 33, 34), et de Joseph son mari (Matthieu 1 : 2 à 16), remontent jusqu'à Abraham. La nécessité d'établir exactement l'arbre généalogique était sans doute d'autant plus importante que c'était de là que devait sortir aussi bien le Roi qui devait régner sur Israël que le Messie promis (Genèse 49 : 10) : d'où l'abondance de détails minutieux qui ne se trouvent pas ailleurs . — Genèse. 38.

Il peut y avoir eu des raisons semblables, ou même différentes de celles indiquées plus haut pour que la Bible ait mentionné d'autres faits historiques ; l'utilité pourra en être reconnue peu à peu : si les écrits bibliques étaient simplement des traités de morale, les citations historiques auraient pu être supprimées sans aucun préjudice ; mais en tout cas personne ne peut affirmer raisonnablement que la Bible encourage, n'importe où, l'impureté. En outre, on fait bien de se souvenir que les mêmes faits peuvent être racontés avec plus ou moins de délicatesse suivant les langues, tandis que les traducteurs de la Bible étaient, à bon droit, trop consciencieux pour omettre quoi que ce fût ; ils vivaient, au reste, dans un temps qui n'est pas le nôtre et où on n'y regardait pas de si près quant au choix des expressions; on peut en dire autant des époques les plus reculées de la Bible quant à leur manière de s'exprimer. Certes, l'individu le plus difficile à satisfaire ne peut trouver dans ce sens, aucune objection à faire à l'une quelconque des expressions du Nouveau Testament.

42

LES LIVRES DE MOÏSE ET LES LOIS QUI Y SONT PROMULGUÉES.

Les cinq premiers livres de la Bible sont reconnus pour être les cinq livres de Moïse

quoiqu'ils ne déclarent nulle part qu'il en est l'auteur. On suppose, avec quelque raison, qu'ils furent écrits par Moïse ou sous sa surveillance, et que, cela va sans dire, le récit de sa mort et de son ensevelissement y a été ajouté par son secrétaire. S'il n'existe pas la déclaration positive que ces livres ont été écrits par Moïse, ce n'est point une preuve pourtant que ce ne soit pas le cas ; car si quelqu'un d'autre l'avait fait par fraude, il n'aurait certainement pas manqué, pour cacher sa tromperie, d'attribuer ces livres au grand conducteur, au grand homme d'État d'Israël (Voyez Deutéronome. 31 : 9 à 27). Nous sommes certain d'une chose, c'est que ce fut bien Moïse qui conduisit le peuple des Hébreux hors d'Égypte. Il l'organisa en nation soumise aux lois déposées dans ces livres ; et pendant plus de trois mille ans la nation hébraïque, d'un commun accord, a prétendu avoir reçu ces livres de Moïse comme un legs, qu'elle a religieusement conservé, en sorte que nul n'osa changer un iota ni un trait de lettre, ce qui nous garantit la pureté du texte.

43

Ces écrits de Moïse contiennent la seule histoire authentique ou digne de foi, qui existe de l'époque qu'elle représente. L'histoire chinoise essaie de commencer la sienne à la création, en racontant comment Dieu sortit en canot sur l'eau, tenant en sa main un bloc de terre qu'il lança dans l'eau, et elle prétend que ce bloc de terre devint ce monde-ci, etc... Mais cette histoire est tellement dépourvue de sens qu'une candide intelligence d'enfant même ne saurait s'y méprendre. Par contre, le récit fait dans la Genèse débute par l'affirmation raisonnable qu'un Dieu, un Créateur, une cause première intelligente, existait déjà. Il ne parle pas de Dieu comme ayant eu un commencement, mais de son oeuvre et du commencement de celle-ci, puis de son développement systématique et harmonieux : — « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. » Alors, sans entrer dans d'autres détails ou explications sur l'origine de la terre, le récit continue rapidement à travers les six jours (époques) qui préparent la venue de l'homme. Ce compte rendu est, dans son essence, confirmé par la lumière accumulée de la science vieille de quatre mille ans; il est donc beaucoup plus raisonnable d'accepter l'affirmation que son auteur, Moïse, fut divinement inspiré plutôt que de prétendre que l'intelligence d'un seul homme fut supérieure à la fois à l'intelligence et aux recherches du reste de la race, soutenues par des moyens modernes et des millions, au cours de ces trois derniers mille ans.

Considérez ensuite l'arrangement des lois déposées dans ces écrits. Elles ont été

certainement sans égales, de leur temps et depuis, jusqu'en ce vingtième siècle; et les lois de notre siècle sont basées sur les principes contenus dans la loi Mosaique, et rédigées aussi pour la plupart par des hommes qui reconnaissaient l'origine divine de la loi de Moïse.

44

Le Décalogue est un sommaire de toute la loi. Ces dix commandements prescrivent un code de culte et de mœurs qui doit frapper d'admiration tout observateur sérieux ; et s'ils n'avaient jamais été connus auparavant, et qu'on les eût trouvés maintenant parmi les ruines et les antiquités de la Grèce, de Rome ou de Babylone (nations qui se sont élevées et puis sont tombées en décadence, longtemps après que ces lois furent données), ils eussent été considérés, sinon comme surnaturels du moins comme des merveilles. Mais la longue habitude de les avoir et de connaître leurs exigences a produit une assez grande indifférence, de sorte que leur vraie grandeur n'est remarquée que par un petit nombre. Ces commandements n'enseignent rien du Christ, il est vrai ; « aussi n'ont-ils point été donnés aux chrétiens, mais aux Hébreux; non pour enseigner la foi en une rançon mais pour convaincre l'homme de sa condition pécheresse et de la nécessité d'une rançon. La substance de ces commandements a été noblement résumée par l'illustre fondateur du christianisme en ces mots : « *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, et de toute ta pensée et de toute ta force; » et « tu aimeras ton prochain comme toi-même. »* — Marc 12 : 30, 31.

Le gouvernement institué par Moïse différait de tous les autres, anciens et modernes, en ce qu'il prétendait être celui du Créateur même ; le peuple était tenu pour responsable envers lui : ses lois et ses institutions civiles et religieuses prétendaient émaner de Dieu, et étaient, comme nous allons le voir, en parfaite harmonie avec ce que la raison nous enseigne du caractère de Dieu. Le tabernacle, au centre du camp, avait dans son « Très Saint » une manifestation de la présence de l'Éternel comme du Roi des Hébreux: le peuple y recevait d'une manière surnaturelle les instructions pour administrer convenablement ses affaires comme nation.

45

Un ordre de prêtres ou sacrificateurs fut établi qui avait la charge complète du tabernacle ;

par eux seuls était permis l'accès auprès de l'Éternel et la communion avec lui. La première pensée de quelques-uns sous ce rapport pourrait être : « Ah! voilà le but de leur organisation: là, comme chez les autres nations, les prêtres gouvernèrent le peuple et abusèrent de sa crédulité en lui inspirant la crainte, pour leur propre honneur et pour leur profit. » Mais, attendez, mes amis; n'admettons pas trop vite de pareilles suppositions. Lorsqu'il existe une si bonne occasion de les éprouver à la lumière des faits, il ne serait pas raisonnable de tirer les conclusions sans apprécier les faits. Voici une preuve irréfutable contre de telles suppositions : les droits et les privilèges des prêtres étaient limités ; il ne leur était donné aucun pouvoir civil, et ils étaient privés de toute occasion d'abuser de leur charge et d'agir contrairement aux droits et à la conscience du peuple ; et cet arrangement fut créé par Moïse, qui était lui-même un membre de la famille sacerdotale.

Lorsque Moïse, en sa qualité de représentant de Dieu, délivra Israël de la servitude en Égypte, la force des choses centralisa le gouvernement entre ses mains et fit de cet homme « fort doux » un autocrate en pouvoir et en autorité, bien que, à cause de la douceur de son caractère, il fût réellement le serviteur surchargé de son peuple et que toute sa force vitale même fût épuisée par les soucis accablants de sa position. C'est ici que vient se greffer l'établissement d'un gouvernement, lequel fut virtuellement une démocratie.

46

Mais hâtons-nous d'ajouter ceci afin qu'il n'y ait point de malentendu : Envisagé par des incrédules, le gouvernement d'Israël était une démocratie, mais considéré à la lumière des idées mêmes d'Israël, il était une théocratie, c'est-à-dire un gouvernement divin ; car les lois, données par Dieu à Moïse, ne subissaient aucun changement: on n'osait rien ajouter au code de la loi, ni en retrancher la moindre chose. Par cela même le gouvernement d'Israël fut différent de tout autre gouvernement antérieur ou postérieur. L'Éternel dit à Moïse : *« Assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats, et amène-les à la tente d'assignation, ils se tiendront là avec toi. Et je descendrai ; je te parlerai ; et j'ôterai de l'Esprit qui est sur toi, et je te mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple, et que tu ne le portes pas toi seul »* (Nombres. 11 : 16, 17. — voyez de même les versets 24 à 30 comme exemple des vraies qualités de sincérité et d'humilité d'un homme d'état). Quand il relate cet ordre, Moïse dit: *« Et je pris les chefs de vos tribus, des hommes sages et connus (par leur influence), et je les établis sur vous chefs de milliers et chefs de centaines et chefs de cinquantes et chefs de*

dizaines et officiers sur vos tribus. » — Deutéronome 1 : 15 ; Exode 18 : 13 à 26.

Ainsi nous voyons que, loin de chercher à augmenter ou à perpétuer son propre pouvoir, en plaçant le gouvernement du peuple sous le contrôle de sa parenté directe, de la tribu sacerdotale, et en permettant à celle-ci de se servir de l'autorité religieuse pour entraver les droits et les libertés du peuple, ce législateur admirable introduisit au contraire chez le peuple une forme de gouvernement qui était plutôt de nature à développer l'esprit de liberté. Les histoires d'autres nations et d'autres gouverneurs ne fournissent aucun exemple semblable. Partout le gouverneur a cherché sa propre élévation et l'augmentation de son pouvoir.

47

Même là où les dirigeants aidèrent à établir des républiques, les événements subséquents prouvèrent qu'ils l'avaient fait par politique, afin d'obtenir la faveur du peuple et d'augmenter leur propre pouvoir. Dans les circonstances où Moïse se trouvait, tout homme ambitieux, dominé par la politique et cherchant à captiver le peuple par des promesses trompeuses, aurait travaillé à une plus grande centralisation du pouvoir à son profit et à celui de sa famille. Cela eût paru une tâche d'autant plus facile que l'autorité religieuse existait déjà dans cette tribu et que cette nation avait le sentiment d'être gouvernée par Dieu grâce au tabernacle. On ne peut pas supposer non plus qu'un homme capable de former de telles lois et de gouverner un tel peuple ait possédé si peu d'intelligence qu'il n'ait pas vu tout le profit qu'il aurait pu recueillir d'un autre système. Le gouvernement était si complètement remis entre les mains du peuple que, quoiqu'il fût convenu de porter devant Moïse les causes difficiles à l'égard desquelles les gouverneurs ne pouvaient prendre de décision, c'était au peuple lui-même à décider quels cas devaient être soumis à Moïse : « *L'affaire qui sera trop difficile pour vous, vous me la présenterez, et je l'entendrai.* » — Deutéronome. 1 : 17.

Ainsi nous voyons qu'Israël était une république dont les magistrats agissaient par commission divine. Et, à l'étonnement de ceux qui prétendent dans leur ignorance que la Bible sanctionne et établit un empire dominant le peuple, au lieu « d'un gouvernement du peuple par le peuple », remarquons que cette forme républicaine de gouvernement civil dura plus de quatre cents ans. A ce moment, elle fut changée en celle d'un royaume, à la demande des « anciens », sans l'approbation de l'Éternel,

48

qui dit à Samuel, agissant alors comme une sorte de président irrégulier: « *Écoute la voix du peuple en tout ce qu'ils te disent; car ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté, mais c'est moi qu'ils ont rejeté afin que je ne règne pas sur eux.* » Sur les instances de Dieu, Samuel expliqua aux Israélites comment leurs droits et leurs libertés seraient foulés aux pieds, comment ils deviendraient eux-mêmes des serviteurs par un tel changement ; mais le peuple avait été entraîné par le courant général et par l'exemple des autres nations qui avoisinaient les Hébreux (Samuel 8 : 6 à 22). Comment ne pas être convaincu, en tenant compte de ce désir d'Israël soupirant après un roi, que Moïse aurait pu se mettre résolument et sans difficulté à la tête d'un grand empire ?

Tandis qu'Israël dans son ensemble représentait une nation, la division en tribus fut cependant toujours reconnue après la mort de Jacob. D'un commun accord chaque famille ou tribu élut ou reconnut certains membres comme ses représentants ou chefs. Cette coutume se conserva même pendant le temps — si long — de son esclavage en Égypte. Ceux-ci furent nommés chefs ou anciens, et c'est à eux que Moïse transmet l'honneur et le pouvoir du gouvernement civil; au lieu que, s'il avait voulu centraliser le pouvoir dans ses mains et dans sa propre famille, ceux-là auraient été les derniers qu'il eût honorés du pouvoir et auxquels il eût remis des fonctions.

Les instructions regardées comme venant de Dieu et données à ces commissaires désignés pour le gouvernement civil, sont un modèle de simplicité et de pureté. Moïse déclare au peuple, en présence de ses juges :

49

« Je donnai, dans le même temps, cet ordre à vos juges : Écoutez vos frères et jugez selon la justice les différends de chacun avec son frère ou avec l'étranger. Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes dans vos jugements ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craignez aucun homme, car c'est Dieu qui rend la justice. Et lorsque vous trouverez une cause trop difficile, vous la porterez devant moi pour que je l'entende » (Deutéronome . 1 : 16, 17). Après la mort de Moïse ces causes difficiles furent portées directement à l'Éternel par le grand prêtre ou souverain sacrificateur, la réponse étant oui ou non, au moyen de « l'urim » et du « thummim ». En raison de ces faits, que devons-nous

dire de la théorie qui tend à accréditer que ces livres furent écrits par des prêtres trompeurs pour s'assurer l'influence et le pouvoir sur le peuple ? De tels hommes auraient-ils forgé dans cette intention des documents qui ne tendaient qu'à détruire le but qu'ils auraient, dit-on, poursuivi ; — des documents qui prouvaient clairement que le grand conducteur d'Israël, qui appartenait lui-même à la tribu de Lévi, excluait, sur l'instance de Dieu, la prêtrise, du pouvoir civil, en plaçant ce pouvoir dans les mains du peuple ? Quelqu'un pourrait-il considérer comme raisonnable une telle conclusion ?

Il est, de plus, digne de remarque que les lois de la civilisation la plus avancée, dans ce vingtième siècle, ne prennent pas des mesures plus délicates pour que les riches et les pauvres se trouvent sur le même pied de responsabilité devant la loi civile. La loi de Moïse ne faisait absolument pas de distinction. Quant à la protection du peuple contre le danger d'une pauvreté extrême et d'une richesse excessive et puissante, aucune autre loi nationale ne fut jamais décrétée qui surveillât si soigneusement ce point. La loi de Moïse prévoyait une restitution chaque cinquantième année — leur année de jubilé.

50

Cette loi, tout en empêchant l'aliénation absolue de la propriété, prévenait son accumulation dans les mains d'un petit nombre (Lévitique. 25 : 9, 13 à 23, 27 à 30). De fait, les Israélites furent habitués à se considérer comme frères et à agir en conséquence ; à s'assister sans compensation et à ne tirer aucun intérêt l'un de l'autre. Voyez Exode 22 : 25 ; Lévitique 25 : 36, 37 ; Nombres 26 : 52 à 56.

Toutes les lois furent publiées, ce qui empêchait les fourbes de tourner à leur profit les droits du peuple. Les lois étaient affichées, de sorte que chacun pouvait les copier s'il le voulait; et afin que les pauvres et les plus illettrés ne les ignorassent pas, c'était le devoir des prêtres de les lire au peuple à l'occasion de ses grandes fêtes septennales (Deutéronome. 31 : 10 à 13). Est-il raisonnable de supposer que de pareilles lois et ordonnances aient été inventées par des hommes mauvais, ou par des gens qui cherchaient à ravir au peuple ses libertés et son bonheur ? Une telle assertion serait déraisonnable.

En ce qui concerne les droits et les intérêts de l'étranger et même de l'ennemi, la loi mosaïque fut en avance sur notre temps de trente-deux siècles, — en admettant que les lois les plus civilisées d'aujourd'hui l'égalent en beauté et en équité. Nous lisons :

« *La même loi existera pour l'indigène comme pour l'étranger en séjour au milieu de vous ; car je suis L'Éternel votre Dieu.* » — Exode 12 : 49 ; Lévitique. 24 : 22.

« *Si un étranger vient séjourner avec vous dans votre pays, vous ne l'opprimerez point. Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous; vous l'aimerez comme vous-mêmes, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte.* » — Lévitique 19 : 33, 34.

51

« *Si tu rencontres le bœuf de ton ENNEMI ou son âne égaré, tu ne manqueras point de le lui ramener. Si tu vois l'âne de celui qui te HAIT abattu sous son fardeau, donne-toi garde de l'abandonner; tu ne le laisseras point là, » « tu l'aideras à le décharger. » — Exode 23 : 4, 5.*

Les animaux eux-mêmes — privés du don de la parole n'étaient point oubliés. La cruauté envers les bêtes aussi bien qu'envers les êtres humains était sévèrement interdite. Un bœuf ne devait pas être muselé pendant qu'il foulait le grain, pour l'excellente raison qu'un ouvrier est digne de son salaire. Le bœuf et l'âne ne devaient pas labourer ensemble, à cause de l'inégalité de leurs pas et de leurs forces ; cela était considéré comme une cruauté. On pourvut aussi à leur repos. Deutéronome 25 : 4 ; 22 : 10 ; Exode 23 : 12.

Quelqu'un pourrait prétendre que le sacerdoce a été une institution égoïste parce que la tribu de Lévi fut entretenue grâce au dixième annuel ou dîme du produit individuel de ses frères des autres tribus. Cette conception injuste est assez répandue chez les sceptiques qui, probablement par ignorance, placent sous un faux jour une des preuves les plus éclatantes de la part que Dieu eut dans l'organisation de ce système, lequel ne fut pas l'œuvre d'une prêtrise égoïste et intrigante. A vrai dire, il n'est pas rare que ce système soit représenté sous de fausses couleurs par une prêtrise moderne qui cherche fort à établir un système semblable, et à le donner en exemple, sans mentionner quel était, à la base, l'état de choses ou sa méthode de paiement.

Ce système reposait, en effet, sur la plus stricte équité. Lorsque Israël entra en possession du pays de Canaan, les Lévitiques avaient certainement autant de droits à une portion du pays que les autres tribus ; toutefois, d'après le commandement formel de Dieu, ils n'en reçurent aucune ; quelques villes leur furent cependant assignées comme résidences ; ces villes

étaient dispersées parmi les autres tribus, dont les affaires religieuses étaient confiées à ces Lévites.

52

Cette interdiction fut prononcée neuf fois avant la division du pays. En compensation d'une part du pays, on devait leur assurer un équivalent, et la dîme fut ce dédommagement juste et naturel. Mais ce n'est pas tout: quoique la dîme, ainsi que nous venons de le voir, leur revint comme un juste dédommagement, elle ne fut, pas imposée comme une taxe, mais elle devait être payée comme une contribution volontaire. Aucune menace n'obligea les frères des Lévites à fournir cette contribution: tout dépendait de leur conscience. Les seules exhortations au peuple à ce sujet étaient les suivantes :

« *Garde-toi, pendant tout le temps que tu vivras sur la terre, d'abandonner le Lévite* » (Deutéronome. 12 : 19). « *Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi.* » — Deutéronome 14 : 27.

Est-il raisonnable, nous le demandons, de supposer que cet état de choses ait été organisé par des prêtres égoïstes et ambitieux ? — bel avantage pour eux que celui de se déshériter eux-mêmes et de se rendre dépendants de leurs frères pour leur entretien! La raison ne nous enseigne-t-elle pas le contraire ?

Le fait qu'aucune mesure spéciale ne fut prise pour honorer la prêtrise, vient encore corroborer ce qui précède et prouver une fois de plus que Dieu fut l'auteur de ces lois. Des imposteurs se seraient occupés avant tout de prescrire pour eux-mêmes des égards et le respect de tous, et ils auraient frappé de peines sévères et de malédictions ceux qui auraient manqué à ces égards. Mais rien de pareil n'apparaît : ni révérence spéciale, ni honneurs particuliers n'ont été prévus ; il n'existe aucune immunité pour violences ou pour insultes. La loi commune, qui ne faisait point de distinction entre les classes et qui n'avait point d'égards pour personne, était sa seule protection. Cela est d'autant plus remarquable que le traitement des serviteurs, des étrangers et des vieillards était l'objet d'une législation spéciale. Par exemple :

53

« Tu ne maltraiteras point **l'étranger** et tu ne l'opprimeras point;... tu n'affligeras point la **veuve**, ni **l'orphelin**. Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi (à Dieu), j'entendrai leurs cris ; ma colère s'enflammera, et je vous détruirai par l'épée ; vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins » (Exode 22 : 21-24 ; 23 : 9; Lévitique 19 : 33, 34.) « Tu n'opprimeras point le **mercenaire**, pauvre et indigent, qu'il soit l'un de tes frères, ou l'un des étrangers demeurant dans ton pays, dans tes portes. Tu lui donneras le salaire de sa journée avant le coucher du soleil ; car il est pauvre et il lui tarde de le recevoir. Sans cela, il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché » (Lévitique 19 : 13 ; Deutéronome 24 : 14 à 15 ; Exode 21 : 26, 27). « Tu te lèveras devant les cheveux blancs et tu honoreras la personne du vieillard » (Lévitique 19 : 32 ; voyez aussi le verset 14).

Tout cela existe, et pourtant il n'y a rien de spécial en faveur des prêtres, ou des Lévites, ou de leurs dîmes.

Les ordonnances sanitaires de la loi, si nécessaires pour un peuple pauvre et longtemps opprimé, conjointement avec les arrangements et délimitations au sujet d'animaux purs et impurs qui pouvaient ou ne pouvaient pas être mangés, sont remarquables, et seraient, ainsi que d'autres traits, dignes d'être relevées si la place permettait leur examen : il suffit de dire qu'elles démontrent que cette loi peut être placée hardiment en face des résultats les plus récents obtenus dans ce domaine par la science médicale, et qu'elle peut soutenir la comparaison, à moins qu'elle ne les devance. La loi de Moïse a aussi un côté typique que nous sommes obligés de réserver pour un examen futur; mais ce simple et rapide coup d'œil prouve jusqu'à l'évidence que cette loi, qui constitue en vérité la charpente du système entier de la religion révélée, développé dans les autres livres de la Bible, est vraiment une merveille de sagesse et de justice, surtout si l'on prend en considération sa date.

53

Chacun est obligé d'admettre, à la lumière de la raison, qu'il n'existe aucune preuve que cette loi soit l'œuvre d'intrigants ouvriers d'iniquité, mais qu'elle correspond exactement avec ce que la nature enseigne du caractère de Dieu. Elle démontre clairement sa sagesse, sa justice et son amour. De plus, Moïse qui fut évidemment un pieux et noble législateur, nie que les lois viennent de lui et les attribue à Dieu (Exode 24 : 12 ; 26 : 30 ; Deutéronome 9 : 9 à 11 ; Lévitique 1 : 1). Etant donné son caractère en général et les ordres qu'il donna au peuple de ne faire aucun faux témoignage et d'éviter l'hypocrisie et le mensonge, est-il

raisonnable de supposer qu'un tel homme ait porté lui-même un faux témoignage et qu'il ait fait passer ses propres vues et ses lois pour celles de Dieu ? Rappelons aussi que nous examinons les éditions actuelles de la Bible, et que par conséquent l'authenticité et l'intégrité qui la caractérisent à un si haut degré sont de même applicables aux copies faites par les successeurs de Moïse. Quoiqu'il y eût de méchants hommes, parmi ses successeurs, qui cherchèrent leur propre bien et non celui du peuple, il est évident qu'ils ne se permirent aucune liberté avec les Écrits sacrés qui sont restés intacts et purs jusqu'à ce jour.

Les prophètes de la Bible.

55

Jetons maintenant un regard sur le caractère général des prophètes de la Bible et sur leurs témoignages. Un fait digne de remarque, c'est que les prophètes (sauf quelques exceptions) ne furent point des prêtres et que, à leur apparition, leurs prophéties répugnaient généralement aussi bien à la prêtrise dégénérée et esclave de son temps, qu'au peuple toujours enclin à l'idolâtrie. Ces messages de Dieu au peuple renfermaient en général des reproches à propos de ses péchés et des menaces de punitions à venir ; à l'occasion, ils renfermaient aussi des promesses de bénédictions futures, après que le peuple aurait été purifié du péché et serait retourné à la grâce de l'Éternel. Le sort des prophètes fut, pour la plupart, bien loin d'être enviable ; ils furent généralement outragés, beaucoup furent emprisonnés et moururent de mort violente (Voyez 1 Rois 18 : 4, 10, 17, 18 ; 19 : 10 ; Jérémie 38 : 6 ; Hébreux 11 : 32 à 38). Pour quelques-uns, ce ne fut que des années après leur mort, que leur vrai caractère de prophètes de Dieu fut reconnu. Nous parlons ici surtout des auteurs prophétiques qui prétendent être inspirés directement par Dieu. On fera bien dans ce rapprochement de ne pas perdre de vue que la loi fut donnée à Israël sans aucune entremise sacerdotale ; Dieu la donna au peuple par la main de Moïse (Exode 19 : 17 à 25 ; Deutéronome. 5 : 1 à 5). De plus, c'était le devoir de chacun, lorsqu'il constatait une violation de la loi, de reprendre le pécheur (Lévitique 19 : 17). Ainsi tous avaient le droit d'enseigner et de reprendre ; mais, comme c'est le cas de nos jours, la majorité était absorbée par le souci des affaires ; elle devint indifférente et irréligieuse ; et bien peu relativement remplirent leur devoir en reprenant le péché et en exhortant à la piété. Ces prédicateurs sont nommés « prophètes » dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament. L'expression « prophète », employée ordinairement, signifie interprète public, et les prêtres publics de l'idolâtrie, eux aussi, furent appelés ainsi par exemple « les prophètes de Baal »

etc. (Voyez 1 Corinthiens. 14 : 1-6 ; 2 Pierre 2 : 1 ; Matthieu. 7 : 15 ; 14 : 5 ; Néhémie. 6 : 7 ; 1 Rois 18 : 40 ; Tite 1 : 12)

56

Prophétiser, dans le sens ordinaire d'enseigner, devint plus tard le privilège d'une certaine classe et dégénéra en pharisaïsme, en ce que, à la place des commandements de Dieu, elle enseigna la tradition des anciens ; — s'opposant par là à la vérité, les pharisiens devinrent de faux prophètes ou de faux docteurs. — Matthieu 15 : 2 à 9.

Hors de cette grande classe appelée prophètes, l'Éternel en élut de temps à autre quelques-uns ; il les chargea spécialement de messages qui se rapportaient parfois à des choses du présent et d'autres fois à des événements encore futurs. C'est aux écrits de cette classe de prophètes qui parlaient et écrivaient, poussés par l'Esprit saint, que nous voulons maintenant consacrer notre attention. Ils peuvent avec exactitude être désignés comme des Prophètes ou voyants divinement autorisés.

57

Si l'on se rappelle que ces prophètes furent pour la plupart des laïques, n'ayant aucune part à la dîme sacerdotale, et si l'on ajoute qu'ils ne furent pas seulement les censeurs des rois et des juges, mais aussi ceux des prêtres (bien qu'ils ne blâmassent pas le sacerdoce, mais les péchés personnels de ceux qui en remplissaient les fonctions), il devient évident que l'on ne pourrait conclure raisonnablement que ces prophètes étaient ligés avec les prêtres, ou avec d'autres, pour élaborer des erreurs au nom de Dieu. Un examen raisonnable, à la lumière des faits, s'oppose à un tel soupçon.

Si donc nous ne trouvons aucune raison de mettre en doute les mobiles des divers auteurs de la Bible, mais que nous reconnaissons que ses diverses parties sont inspirées par un esprit de droiture et de vérité, recherchons maintenant s'il n'existe pas une connexion ou un enchaînement entre les écrits de Moïse, ceux des autres prophètes et ceux des écrivains du Nouveau Testament. Si nous trouvons un même ordre d'idées formant une chaîne d'un bout à l'autre de la Loi, des Prophètes et des écrits du Nouveau Testament (qui couvrent ensemble une période de quinze cents ans), ce sera, d'accord avec le caractère des écrivains, une raison suffisante, pour nous, d'admettre leur prétention, — d'être inspirés de Dieu, — surtout si le thème qui leur est commun est noble et sublime, et s'accorde bien avec

ce que le sens commun sanctifié nous apprend du caractère et des attributs de Dieu.

Voici ce que nous trouvons : Un seul plan, un seul esprit, un seul dessein, un seul but pénétrant le livre tout entier. Ses premières pages nous racontent la création et la chute de l'homme ; ses dernières, le relèvement de l'homme de cette chute; les pages intermédiaires montrent les étapes successives du plan de Dieu dans l'accomplissement de ce dessein. L'harmonie, en même temps que le contraste, des trois premiers et des trois derniers chapitres est frappante. Les premiers décrivent la création originelle, les derniers la création renouvelée ou restaurée, avec l'éloignement du péché et de sa malédiction ; ceux-là montrent comment Satan et le mal se frayèrent une entrée dans le monde pour séduire et détruire, ceux-ci montrent les oeuvres de Satan détruites, l'homme déchu et perdu restauré, le mal extirpé et Satan anéanti ; les uns montrent le gouvernement perdu par Adam, les autres montrent ce pouvoir restauré et rétabli pour toujours par Christ, et la volonté de Dieu s'accomplissant sur la terre comme au ciel ; les uns montrent le péché comme la cause génératrice de la dégradation, de l'ignominie et de la mort, les autres montrent que la récompense de la droiture sera la Gloire, l'honneur et la vie.

58

Quoique écrite par plusieurs plumes, à des époques diverses et dans des circonstances différentes, la Bible n'est pas simplement une collection de prescriptions morales, de sages maximes et de paroles de consolation. Elle est plus : elle est un exposé raisonnable, philosophique et harmonieux de la cause du mal actuel dans le monde, de son seul remède et du résultat final prévu par la sagesse divine, à qui la fin de son plan était connue avant son commencement, traçant également le sentier du peuple de Dieu qu'il soutient et fortifie par les plus grandes et les plus précieuses promesses qui se réaliseront au temps fixé.

L'enseignement de la Genèse, savoir : que l'homme, en sa perfection originelle, fut mis à l'épreuve dans son unique représentant, que ce dernier tomba et que les défauts actuels, les maladies et la mort en sont les conséquences, mais que Dieu ne le délaissa point, au contraire, qu'il le délivrera finalement par un rédempteur né d'une femme (Genèse 3 : 15), est conservé et développé tout le long du Livre. La nécessité de la mort d'un rédempteur comme un sacrifice pour les péchés, et de sa justice pour couvrir nos péchés, est indiquée dans les robes de peaux qui couvrirent Adam et Eve, dans l'acceptation de l'offrande d'Abel, dans Isaac sur l'autel, dans les divers sacrifices par le moyen desquels les patriarches

avaient accès auprès de Dieu, et dans les sacrifices institués par la loi et perpétués à travers tout l'âge judaïque.

59

Les prophètes, malgré leur faible compréhension de la signification de plusieurs de leurs prophéties (1 Pierre 1 : 12), parlent distinctement de l'imposition des péchés sur une personne en lieu et place d'un animal; et en vision prophétique, ils voient celui qui doit racheter et délivrer la race humaine « *comme un agneau mené à la boucherie* » ; ils disent que « *le châtiment qui nous apporte la paix est tombé sur lui* », et que « *c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris* ». Ils le dépeignent comme « *le méprisé et le dernier des hommes, un homme de douleurs et qui sait ce que c'est que la langueur* », et déclarent que « *l'Éternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous* » (Esaïe 53 : 3-6). Ils indiquent où ce libérateur naîtrait (Michée 5 : 2), et en quel temps il devrait mourir, nous assurant que ce ne serait « *pas pour lui-même* » (Daniel 9 : 26). En ce qui concerne sa propre personne, ils mentionnent diverses particularités: qu'il serait « *juste* » et libre de « *fraude* », « *d'outrage* », ou de quelque cause justifiant la mort (Esaïe 53 : 8, 9, 11) ; qu'il serait trahi pour trente pièces d'argent (Zacharie. 11 : 12); que, dans sa mort il serait compté parmi les transgresseurs (Esaïe 53 : 12) ; qu'aucun de ses os ne serait rompu — Psaumes 34 : 20 ; Jean 19 : 36 — ; et que, quand bien même il mourrait et serait enseveli, sa chair ne verrait point la corruption, et que lui-même ne resterait pas dans le sépulcre. — Psaumes 16 : 10 ; Actes 2 : 31.

60

Les écrivains du Nouveau Testament rapportent clairement et avec force, quoique d'une manière simple, l'accomplissement de toutes ces prédictions en la personne de Jésus de Nazareth, et prouvent par des raisonnements logiques qu'une RANÇON telle qu'il la donna, était nécessaire ainsi que l'avaient déjà prédit la Loi et les Prophètes, avant que les péchés du monde puissent être effacés — Esaïe 1 : 18. Ils tracent le plan entier de la manière la plus logique et la plus forte, ne faisant appel ni aux préjugés ni aux passions de leurs auditeurs, mais seulement à leur intelligence éclairée, fournissant ainsi l'un des raisonnements rigoureux et puissants le plus remarquable qu'on puisse trouver sur n'importe quel autre sujet. Voyez Romains 5 17 à 19 et plus loin jusqu'au chapitre 12.

Moïse souligne dans la loi, non seulement un sacrifice, mais aussi une extinction des péchés et une bénédiction du peuple sous ce grand Libérateur, dont la puissance et l'autorité, quoique semblables aux siennes — Deutéronome 18 : 15, 19 — dépasseraient infiniment. Le Libérateur promis ne doit pas seulement bénir Israël, mais par Israël « toutes les familles de la terre » — Genèse 12 : 3 ; 18 : 18 ; 22 : 18 ; 26 : 4. Malgré les préjugés contraires du peuple juif, les prophètes continuent sur le même ton et déclarent que le Messie sera aussi « *la lumière qui doit éclairer les nations* » (Esaïe 49 : 6; Luc 2 : 32) ; que les nations viendront à lui « *des extrémités de la terre* » (Jérémie 16 : 19) ; que son nom « *sera grand parmi les nations* » (Malachie 1 : 11) ; et que « *la gloire de l'Éternel sera révélée et toute chair ensemble la verra* ». — Esaïe 40 : 5. Voyez aussi Esaïe 42 : 1 à 7.

Les écrivains du Nouveau Testament prétendent avoir une onction divine qui les rendait capables de reconnaître l'accomplissement des prophéties concernant le sacrifice de Christ. Bien qu'ayant des préjugés comme Juifs les poussant à croire que toutes les bénédictions n'étaient que pour leur peuple seul — Actes 11 : 1 à 18 —, ils furent capables de voir que si leur nation devait être bénie, toutes les familles de la terre le seraient également avec elle et par elle. Ils virent aussi qu'avant la bénédiction d'Israël ou du monde, il se ferait une élection d'un « petit troupeau » composé de Juifs et de Gentils (nations), lequel, une fois éprouvé, serait trouvé digne d'être fait cohéritier de la gloire et de l'honneur du Grand Libérateur, et participerait avec lui à l'honneur de bénir Israël et toutes les nations. — Romains 8 : 17.

61

Ces mêmes écrivains font ressortir l'harmonie de cette vue avec ce qui est écrit dans la loi et les prophètes ; et la grandeur et la largeur du plan qu'ils présentent surpassent de beaucoup la plus sublime conception qu'on puisse imaginer : c'est « une bonne nouvelle qui sera une grande joie pour tout le peuple ».

La pensée du Messie comme souverain, non seulement d'Israël mais aussi du monde, suggérée dans les livres de Moïse, est le thème de tous les prophètes. La pensée du royaume prédominait aussi dans les enseignements des apôtres, et Jésus nous apprit à prier « que ton règne vienne » et promit d'y faire participer ceux qui souffriraient d'abord pour la vérité, et par là prouveraient qu'ils sont dignes de cette dignité royale.

Cette espérance du glorieux royaume qui vient, donna à tous les croyants fidèles le courage d'endurer la persécution et de souffrir l'opprobre, les privations, les pertes et même la mort. Et dans la grandiose prophétie allégorique qui termine le Nouveau Testament, tout est fidèlement dépeint : le digne « *Agneau qui a été immolé* » (Apocalypse 5 : 12), les dignes « vainqueurs » qu'il fera rois et prêtres dans son royaume, les épreuves qu'ils ont à soutenir et les obstacles qu'ils doivent surmonter pour être dignes de participer à ce royaume. Puis, des représentations symboliques à l'égard des bénédictions qui s'ensuivront pour le monde, sous ce règne millénaire, lorsque Satan sera lié, lorsque la mort adamique et les douleurs seront anéanties, et lorsque toutes les nations de la terre marcheront à la lumière du royaume céleste — la nouvelle Jérusalem.

62

Du commencement à la fin de la Bible s'étend une doctrine qui ne se trouve nulle part ailleurs et qui est en opposition avec les théories de toutes les religions païennes, — à avoir, qu'une vie future est à venir pour les morts par une résurrection des morts. Tous les écrivains inspirés expriment leur confiance en un rédempteur, et l'un d'eux déclare qu'à « ce matin-là », lorsque Dieu les appellera hors de la tombe et qu'ils en sortiront, les méchants n'auront plus l'autorité sur la terre, car « *les hommes droits auront domination sur eux dès le matin* » (Psaumes 49 : 15). Les prophètes enseignent la résurrection des morts, et les écrivains du Nouveau Testament font reposer sur ce point toutes leurs espérances d'une vie future et des bénédictions qui en découleront. Paul l'exprime ainsi : « *Car s'il n'y a point de résurrection des morts, Christ aussi n'est point ressuscité ; et si Christ n'est point ressuscité, notre prédication est donc vaine et votre foi aussi est vaine... ceux donc aussi qui dorment en Christ ont péri ! Mais maintenant Christ est ressuscité des morts, et il a été fait les prémices de ceux qui dorment... Car comme tous meurent en Adam, de même aussi dans le Christ tous seront rendus vivants* ». — 1 Corinthiens 15 : 13 à 22.

La Bible est semblable à une montre, dont la quantité de roues paraît d'abord superflue, mais dont les plus lentes sont essentielles ; elle est un ensemble complet et harmonieux, quoiqu'elle soit composée de nombreuses parties et rédigée par plusieurs plumes.

63

Aucune partie n'est superflue, et si quelques-unes occupent une place plus considérable et

plus prééminente que d'autres, toutes les parties sont cependant utiles et nécessaires. C'est l'habitude des « penseurs » soi-disant « avancés » et des « grands théologiens » de nos jours, de mentionner à peine ou d'ignorer la plupart des « miracles » de l'Ancien Testament, quand ils ne les nient pas, en les nommant des « fables de vieilles femmes ». Au nombre de celles-ci on compte le récit de Jonas et du grand poisson, celui de Noé et de l'arche, d'Ève et du serpent, du soleil qui s'arrêta au commandement de Josué, et de l'ânesse de Balaam qui parla. Apparemment ces hommes sages négligent de voir que la Bible est tellement unie et entrelacée dans ses diverses parties que, lui arracher ces miracles ou les discréditer, revient à discréditer et à détruire la Bible entière. Car si les récits originaux sont faux, ceux qui les répétèrent étaient alors ou des falsificateurs ou des dupes, et en tout cas il serait impossible d'accepter leur témoignage comme divinement inspiré. Éliminer de la Bible les miracles mentionnés serait invalider le témoignage de ses principaux auteurs, outre celui de notre Seigneur Jésus. L'histoire de la chute est attestée par Paul (Romains 5 : 17) ; ainsi que la séduction d'Ève par le serpent (2 Corinthiens. 11 : 3 ; 1 Timothée. 2 : 14). Voyez aussi l'allusion faite à cette dernière par notre Seigneur dans Apocalypse 12 : 9 et 20 : 2. L'obscurcissement du soleil à la défaite des Amorrhéens, preuve de la puissance du Seigneur, était évidemment le type de la puissance qui sera déployée dans l'avenir par la main de celui que Josué symbolisait ou représentait. Trois prophètes attestent cela. (Esaïe 28 : 21 ; Habacuc 2 : 1-3, 13, 14 et 3 : 2-11 ; Zacharie 14 : 1, 6,7).

64

Le récit de l'ânesse qui parla est confirmé par Jude (vers. 11) et par Pierre (2 Pierre 2 : 16). Et le grand instructeur, Jésus, confirme les narrations de Jonas et du grand poisson, et de Noé et du déluge (Matthieu 12 : 40 ; 24 : 38, 39 ; Luc 17 : 26

Voyez aussi 1 Pierre 3 : 20). En réalité, ce ne sont pas de plus grands prodiges que ceux qui furent accomplis par Jésus et les apôtres, tels que l'eau changée en vin, la guérison des maladies, etc... ; et comme miracle, la résurrection des morts est le plus merveilleux de tous, le prodige des prodiges.

Ces miracles que notre expérience considère comme étranges, trouvent leurs parallèles en d'autres prodiges surprenants qui se passent chaque jour autour de nous, mais que, à cause de leur fréquence, on laisse passer sans y faire attention. La reproduction de l'organisme vivant, animal ou végétal, est au-dessus de notre compréhension, ainsi qu'au-dessus de

notre pouvoir, — conséquemment miraculeuse. Nous pouvons voir l'exercice du principe de la vie, mais nous ne pouvons ni le comprendre ni le produire. Nous plantons deux graines l'une à côté de l'autre ; les conditions, l'eau, l'air et le sol sont les mêmes ; elles croissent, nous ne pouvons dire comment, et le plus savant des naturalistes ne saurait expliquer ce miracle. Ces graines développent des organismes de tendances opposées; l'une rampe, l'autre se dresse; la forme, les fleurs, les couleurs, tout diffère, et pourtant les conditions ont été les mêmes. Nous nous habituons à ces miracles à tel point que, sitôt que nous quittons l'admiration de l'enfance, nous cessons de les contempler comme des merveilles ; pourtant, ils révèlent une puissance qui surpasse de beaucoup notre intelligence limitée ; il en est de même aussi des quelques miracles de la Bible, qui y sont enregistrés dans des intentions spéciales et qui eurent lieu afin de manifester l'omnipotence et la faculté du grand Créateur, en vertu desquelles il surmonte chaque obstacle et exécute toute sa volonté, oui, même notre résurrection des morts promise, l'extermination du mal et le règne définitif de l'éternelle justice.

65

Ici nous nous arrêtons. Chaque point qui précède a été éprouvé par la raison. Nous avons trouvé qu'il y a un Dieu, un Créateur suprême, intelligent, en qui la sagesse, la justice, l'amour et la puissance abondent en parfaite harmonie.

Nous avons reconnu raisonnable l'attente d'une révélation de ses plans à ses créatures capables de les apprécier et de s'y intéresser. Nous avons trouvé la Bible, qui prétend être cette révélation, digne de considération. Nous avons examiné ses auteurs et leurs buts possibles à la lumière de ce qu'ils enseignèrent eux-mêmes ; nous avons été étonnés ; et notre raison nous dit qu'une telle sagesse, unie à une telle pureté de motifs, ne pouvait être un tour adroit d'hommes rusés voulant le faire servir à un but égoïste. Notre raison nous a engagés à admettre qu'il est bien plus probable que des lois et des sentiments si justes et si bienfaisants émanent de Dieu et non des hommes ; elle déclare aussi avec force qu'ils ne pourraient être l'œuvre de prêtres intrigants. Nous avons vu l'harmonie du témoignage concernant Jésus, son sacrifice de rançon, et la résurrection et les bénédictions pour tous comme résultat final dans son glorieux royaume à venir ; la raison nous dit qu'un projet aussi vaste, aussi grandiose, aussi compréhensible et construit sur des déductions aussi raisonnables, au-delà de tout ce qu'autrement nous pouvons raisonnablement attendre, doit être, en effet, le plan de Dieu que nous cherchons. Ce ne peut être la simple invention des

hommes, car même étant révélé, il est presque trop grandiose pour être cru par les hommes.

66

Lorsque Colomb découvrit l'Orénoque, quelqu'un lui dit qu'il avait trouvé une île. A quoi il répondit : « Un fleuve comme celui-ci ne coule pas d'une île. Ce puissant torrent doit faire écouler les eaux d'un continent. » De même la profondeur, la puissance, la sagesse et l'étendue du témoignage de la Bible nous convainquent que ce n'est pas l'homme, mais le Dieu tout-puissant qui est l'auteur de ces plans et de ces révélations. Nous avons considéré rapidement les affirmations superficielles des Écritures d'être d'origine divine, et nous les avons trouvées raisonnables. Dans les chapitres suivants, nous essaierons de déployer et de développer les diverses parties du plan de Dieu, ce qui fournira, nous l'espérons, à chaque cœur sincère, des preuves évidentes que la Bible est une révélation divinement inspirée, et que la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur du plan qu'elle déploie, reflètent glorieusement le caractère divin, reconnu obscurément jusqu'ici, mais qu'on verra plus clairement maintenant, grâce à la lumière du jour du Millénium qui rougit déjà l'horizon.

Bible bénie

Bible bénie, ample oracle,

Don sacré de l'Éternel

Portons son nom au pinacle,

Pour ce grand bienfait du Ciel

Elle est reine des lumières

Aux profondeurs de la nuit

L'éclat de dix mille pierres

Devant elle se ternit.

C'est la source intarissable
Qui verse la vie à flots;
Son trésor inépuisable
Calme aux humains leurs sanglots.
C'est une profonde mine,
Énigme pour la raison,
Où le chercheur qui s'obstine
Trouve gemmes à foison.

(Hymne 22)

• * * *

67